

Assemblée communale des budgets 2013 du 5 décembre 2012 à 20h.00, à l'abri PC, à Crésuz

Présidence : M. Bütikofer, Syndic

Présents : 45 (dont 3 personnes n'ayant pas le droit de vote : notre caissière, une habitante de Crésuz et M. Dutoit, journaliste)

M. le Syndic salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue à chacun.

Il commence par nommer deux scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes en précisant que les deux personnes assises au fonds de la salle et Mme Vial n'ont pas le droit de vote, n'étant pas citoyennes de notre Commune :

- pour les 2 derniers rangs : Mme Claire Quakernack : 25
- pour le 1er rang et la table du Conseil : M. Pascal Roschi : 16 + 1 personne arrivée avant le pt 1

M. le Syndic annonce que quatre personnes se sont excusées de ne pouvoir assister à cette assemblée.

M. le Syndic précise que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, c'est-à-dire par publication dans la Feuille officielle No 47 du 23 novembre 2012, par affichage aux piliers publics, par convocation individuelle à chaque citoyen (accompagnée du procès-verbal de la dernière assemblée et d'une explication sur les divers points à traiter).

Les documents relatifs à cette assemblée étaient également disponibles à l'administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

L'assemblée de ce soir est enregistrée par la secrétaire, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. De plus, suite à notre dernière assemblée dans cette salle, nous nous sommes rendu compte qu'il était difficile d'identifier les différents intervenants. Par conséquent, les personnes qui prennent la parole voudront bien se lever et s'annoncer.

M. le Syndic : Vous avez pu prendre connaissance du tractanda de cette assemblée extraordinaire dans la convocation et je demande si vous l'acceptez tel que présenté :

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire communale du 17 octobre 2012
(il ne sera pas lu étant joint à cette convocation)
2. Budget de fonctionnement 2013, modification du taux d'impôts de 0.75 à 0.70 par franc payé à l'Etat (sur les revenus, fortune, bénéfiques et capitaux), rapport et préavis de la Commission financière
3. Budget d'investissements 2013, rapport et préavis de la Commission financière
 - Réfection de la Route du Fossard
 - Réfection du trottoir de l'arrêt du bus
 - Achat d'une déchiqueteuse
 - Révision du PAL (plan d'aménagement local)
4. Approbation finale de la modification du taux d'impôts, des budgets de fonctionnement et d'investissements 2013
5. Planification financière communale – présentation
6. Election d'un membre à la Commission communale des naturalisations pour la législation en cours
7. Divers

M. Alain Philiponna : Afin d'avoir une vision sur l'avenir, est-il possible de présenter la planification financière communale avant l'approbation des comptes et la modification du taux d'impôts ?

M. le Syndic : La planification financière est une information afin d'avoir une vision sur les 5 ans à venir. Si personne n'émet d'objection, nous pouvons procéder ainsi. Il réitère sa question : Est-ce que l'assemblée approuve ce tractanda en tenant compte de la remarque de M. Philiponna ?

L'assemblée accepte ce tractanda à l'unanimité, en tenant compte de la modification demandée.

M. le Syndic : Après l'assemblée extraordinaire que nous avons eue le 17 octobre dernier, nous nous retrouvons ce soir pour la traditionnelle assemblée des budgets 2013.

La situation actuelle de la Commune est saine. Lors de l'établissement du budget, le Conseil communal a pris la décision de proposer une diminution d'impôts. Vous le verrez dans la présentation qui suivra. Cette diminution ne grève pas du tout le fonctionnement communal et permet également le financement des investissements prévus.

Partons maintenant vers un autre sujet. Tout le monde a pu admirer le travail de l'équipe de la Crèche qui a su parfaitement exploiter la nouvelle place de détente. Nous la félicitons pour son travail.

Nous avons reçu, d'un citoyen, un courrier par lequel il demandait, à son nom et celui des pétitionnaires, d'ajouter un point au tractanda intitulé « Vieux Chalet ». Ce courrier est arrivé le 3 décembre dernier au secrétariat. Selon la législation, cette personne, qui n'est pas là ce soir, ou un des pétitionnaires devrait réitérer cette demande dans les divers et le cas serait traité. Cependant, suite aux discussions intervenues lors de la dernière assemblée et aux événements qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, le Conseil avait décidé d'en parler dans les divers.

Une citoyenne arrive.

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire communale du 17 octobre 2012 (il ne sera pas lu étant joint à cette convocation)

M. le Syndic : Ce procès-verbal a été joint à la convocation, était disponible à l'administration communale et sur notre site Internet. Ainsi, tout le monde a pu en prendre connaissance. Est-ce qu'il y a des remarques sur son contenu ?

Comme ce n'est pas le cas, M. le Syndic passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire communale du 17 octobre 2012 est accepté à l'unanimité.

2. Planification financière communale – présentation

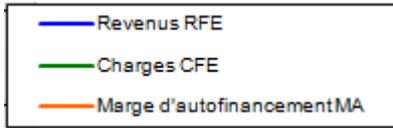
M. le Syndic : Comme discuté en début d'assemblée, nous allons passer maintenant à la présentation de la planification financière.

M. Luc Gendre : Comme chaque année, nous retrouvons les mêmes graphiques. Vous trouvez ainsi les chiffres présentés l'an dernier et ceux de cette année, suite à leur actualisation. Vous pouvez également voir l'évolution des revenus, des charges et de la marge d'autofinancement.

L'an dernier, les recettes étaient estimées de manière plus élevée bien que nous ayons déjà anticipé une baisse d'impôts de 5 ct. Cette année, elles sont un peu moins élevées car nous sommes basés sur les prévisions émises par le Canton et avons tenu compte de certains départs.

Pour ce qui est des charges, celles-ci sont influencées par l'IPF (indice du potentiel fiscal). L'effet de l'IPF se calcule sur la moyenne des 3 exercices précédents. Cela veut dire qu'il faut attendre 3 ans avant de constater l'effet complet d'une augmentation ou d'une baisse de l'IPF. Nous remarquons très bien ce phénomène sur le graphique 2012.

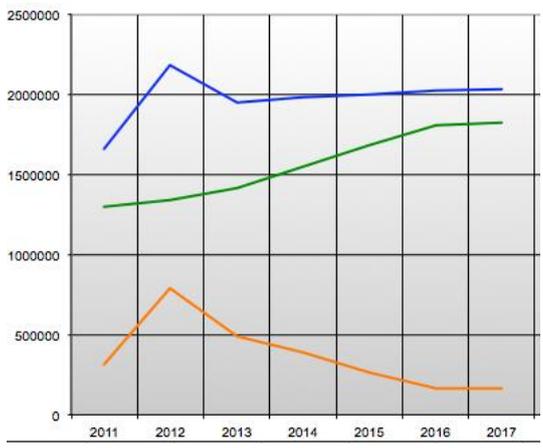
Pour information, les chiffres présentés sont épurés. Cela signifie qu'ils sont corrigés des effets uniques.



Analyse 2011



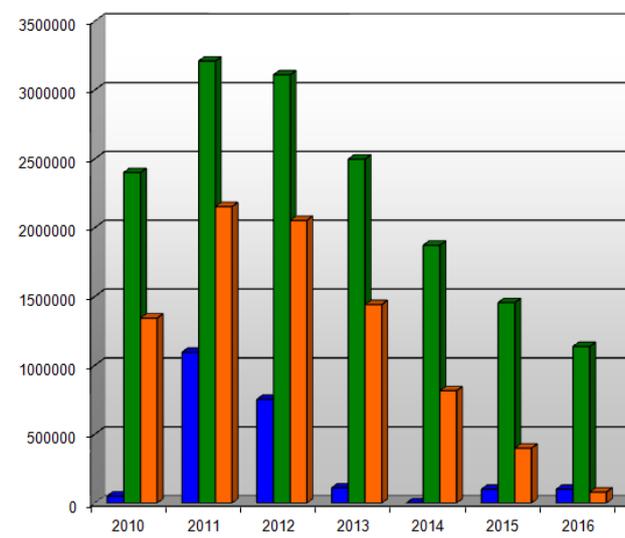
Analyse 2012



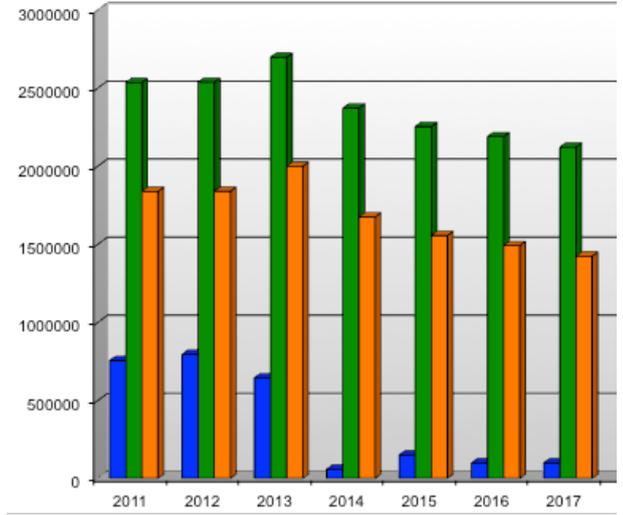
Sur les tableaux suivants, vous voyez l'évolution de l'endettement. Encore une fois, vous trouvez les chiffres de l'an dernier et ceux de cette année. L'an passé, nous avons un endettement total qui dépassait les 3 mios. Cette année, nous observons une baisse car nous avons financé le plus possible nos investissements par la trésorerie. Nous constatons également que, d'après notre plan d'investissements, nous allons décroître notre dette, ceci en tenant compte de l'acceptation de la baisse d'impôts prévue.



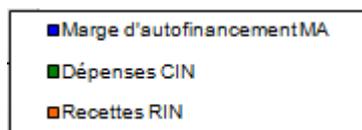
Analyse 2011



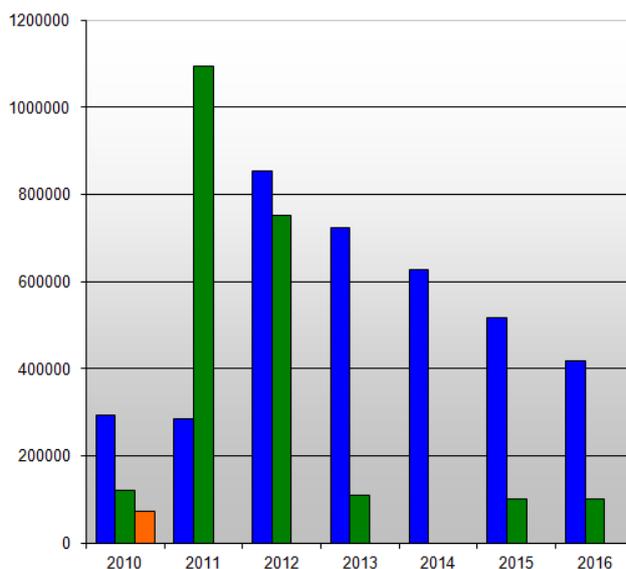
Analyse 2012



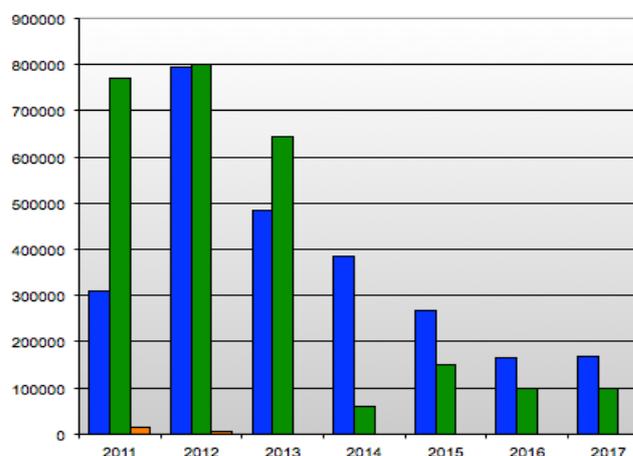
Sur les tableaux suivants, vous pouvez distinguer la marge nette d'autofinancement. En résumé, nous constatons que nos investissements sont financés par notre marge nette d'autofinancement. Avec les éléments précités, nous constatons que nous sommes moins performants que l'an dernier mais nous sommes toujours dans une situation très favorable.



Analyse 2011



Analyse 2012



M. Luc Gendre demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic remercie M. Gendre pour sa présentation, ainsi que Mme Vial, notre caissière, qui a beaucoup œuvré pour établir ces documents.

3. Budget de fonctionnement 2013, modification du taux d'impôts de 0.75 à 0.70 par franc payé à l'Etat (sur les revenus, fortune, bénéfices et capitaux), rapport et préavis de la Commission financière

M. le Syndic passe la parole à M. Luc Gendre.

M. Luc Gendre : Pour ce qui est du taux d'impôts, la proposition faite est de passer de 75 ct/fr. payé à l'Etat à 70 ct. Pourquoi n'avons-nous pas proposé une baisse plus significative? Notre réflexion en rapport à nos revenus supplémentaires est de fixer des priorités, c'est-à-dire, diminuer la dette. Nous avons une politique d'investissements qui est restrictive. La venue d'un nouveau contribuable nous permet cependant d'avoir une certaine aise. En conséquence, le Conseil communal s'est dit que cela devait profiter à l'ensemble des citoyens contribuables. Pour information, la baisse de 5 ct représente environ Fr. 80'000.00. Cela peut paraître peu mais c'est déjà quelque chose. Avec cette baisse, nous sauvegardons les intérêts de la Commune et pouvons vous présenter un budget bénéficiaire.

Mme Christiane Vial :

Charges liées cantonales : augmentation de Fr. 500.00 par rapport à 2012

- Toutes ces charges liées sont refacturées par l'Etat proportionnellement au nombre d'habitants, (pour les comptes 2011 = 280 ; 2012 = 295 hab. ; budgets 2013 = 299); sauf pour le conservatoire pour lequel les charges sont calculées uniquement au prorata du nombre d'élèves habitant la commune, pas de facteurs de péréquation.
 - Subvention aux TPF en augmentation due à l'augmentation de l'offre des transports pour la vallée.
 - Péréquation des ressources = financement d'un pot commun par certaines communes et redistribution à d'autres communes.
 - La péréquation des besoins est financée par le Canton (vote du peuple fribourgeois).
- Au final, il y a peu d'augmentation par rapport au budget 2012 (Fr. 500.00).

Charges liées – associations de communes : augmentation de 22.5% par rapport à 2012

Introduction de nouvelles clés :	25% des charges selon pop. légale, 75% selon pop. légale pondérée par IPF (qui est de 124.85 pour 2013);
CO :	augmentation du fonctionnement sur le total = 400'0000.00 investissements : La Tour toujours 3'250'000.00 agrandiss./rénovation Bulle 1'075'000.00 ;
EMS :	tous les frais financiers sont inclus dans les frais du home de Charmey, yc. les personnes placées à l'extérieur (présentation dans le tableau suivant) ; comptes 2011 = dissolution d'une provision pour une personne placée dans un autre canton (décédé à ce jour).
Aides et soins à domicile :	augmentation comme chaque année.
ARG :	légère diminution car moins d'investissements suppl. pour les remontées mécaniques.

Au final, l'augmentation est due principalement aux nouvelles clés et frais du CO.

Charges liées – 4 C : augmentation de 9% par rapport à 2012

Service des tutelles :	changement de statut des tutrices (professionnalisation) suite à la modification du code civil.
Service du feu :	achat de matériel en 2012 et 2013.
PC/ORCOC/stand de tir :	rien au budget pour l'assainissement des buttes de tir.
Ecoles :	une classe d'EE supplémentaire ; nouveau matériel scolaire pour les 3 à 6 EP (anglais en plus);
Culture	suppression de la commission culturelle des 4C.
Home Charmey :	les charges financières des personnes placées à l'extérieur sont incluses dans la comptabilité du home; nouvelle clé de répartition selon modification des statuts.
Corporation forestière :	en légère diminution.
Société de développement :	en 2011, financement spécial de Fr.14'000.- ; au budget 2013, charge de la nouvelle entité.

Au final, l'augmentation importante est due principalement à la nouvelle Société de développement.

Approvisionnement en eau : couverture à 82%

- Dans l'entretien des installations, le budget 2013 prévoit Fr. 20'000.00 pour l'adaptation de la gestion de commande informatique. Les autres communes concernées (Châtel et Cerniat) seront aussi sollicitées.
- Augmentation des charges de personnel en raison de l'introduction d'un service de piquet pour les week-ends.
- Les intérêts ont diminué en raison de la modification des contrats signés auprès de la banque Raiffeisen.
- Les amortissements augmentent sensiblement en raison des investissements de la route.
- Dans les divers il y a des frais pour la zone de protection des eaux et des nouvelles primes d'assurance ECAB pour les installations.

La couverture est de 82% donc en dessus des 70% demandés par l'Etat.

Epuration des eaux : couverture à 134% => bénéfice mis en réserve

- Avec la mise en vigueur du nouveau règlement, la situation présente un bénéfice qui est viré à la réserve.
- Nette augmentation des amortissements obligatoires due aux collecteurs de la route d'accès et de Longchamp (déjà en 2012).

Gestion des déchets : couverture à 65%

- Forte diminution des ristournes depuis 2011.
- Nouveaux amortissements liés à la nouvelle déchetterie, par contre aucun emprunt pour ce poste.

Les recettes ne couvrent que le 65% des charges alors que la Loi exige au moins le 70%.

Impôts : bénéfice de Fr. 1'428.0 (en milliers de fr.)

Personnes physiques : changement de taux => 70 ct par fr. payé à l'Etat au lieu de 75 ; basés sur les dernières statistiques de l'Etat (soit taxation 2010) en ayant également tenu compte des départs et arrivées de contribuables ; pour le budget 2012, la masse à 100 % était de 1'856'500.00 et, pour le budget 2013, elle est de 1'685'300.00 (donc une diminution de 180'000.00 due principalement à des départs de contribuables).

Personnes morales : identiques malgré la baisse du taux ; pas de maîtrise => estimation.

Source – prestations en capital – mutations et gains immobiliers :

budget prudent ;
pas de maîtrise => estimation ;
Fr. 10'000.00 en moins pour chacune de ces rubriques.

Les impôts sur les véhicules et la redevance sur l'électricité sont en diminution constante depuis 2-3 ans.

Administration :

Assemblée, conseil :
Administration

Salaires :

Protection juridique :

Charges Fr. 514'150.00

Produits : Fr. 298'050.00

augmentation des heures des conseillers ;
moins de frais parce qu'il y avait des frais d'informatique, en 2012, liés à la migration sur le serveur de l'Etat (Fr. 25'000.00) ;
indexation des salaires ;
mise en place d'un service de piquet le week-end pour l'eau et le déneigement des routes ;
augmentation des heures de l'administration.
augmentation des frais de tutelles suite à la mise en vigueur du nouveau code civil.

Ordre public :

Police du feu :

Charges : Fr. 41'330.00

Produits : Fr. 8'500.00

très peu de frais en 2011 (bénéfice avec l'encaissement des taxes) ;
achat de matériel pour 2013.

Enseignement/formation :

EE :

Ecole obligatoire :

Administration scolaire :

Charges : Fr. 637'468.00

Produits : Fr. 263'588.00

introduction de la 2^{ème} année d'EE dans tous les cercles (yc. Bulle-Fribourg et autres grandes communes) ;
1 classe suppl. pour le regroupement.
augmentation due principalement à la nouvelle clé de répartition des frais et investissement du CO ;
organisation d'un camp vert et nouveaux moyens d'enseignement pour l'école primaire.
augmentation due au nouveau bâtiment d'EE ;
en 2011, très peu de frais, pas d'achat d'huile de chauffage.

Culte/culture/loisirs :

Charges : Fr. 26'150.00

Produits : Fr. 200.00

Culture :	moins de frais pour la manifestation du 1 ^{er} août car elle est organisée en collaboration avec la Commune de Châtel ; Commission culturelle des 4C n'existe plus.
Chemins pédestres	redressement du treillis du parc aux biches ; entretien et réfection de divers sentiers.
Santé :	Charges : Fr. 141'950.00 Produits : Fr. 1'000.00
Hôpitaux, homes médicalisés, soins ambulatoires, aide sociale :	nouvelle clé de répartition selon l'IPF (déjà vu dans les tableaux précédents).
Transports/communications :	Charges : Fr. 186'940.00 Produits : Fr. 700.00
Routes communales :	amortissement de la nouvelle route de Crésuz mais moins d'intérêts suite à une négociation avec la Raiffeisen de Charmey ; réfection d'un tronçon à la route des Planches.
Transports publics :	en fonction du nombre d'habitants et surtout augmentation de l'offre des transports pour la vallée.
Protection/aménag.environn. :	Charges : Fr. 348'230.00 Produits : Fr. 290'300.00
Eau potable :	déjà vu dans les tableaux détaillés.
Eaux usées et déchets :	déjà vu dans les tableaux détaillés.
Cimetière :	désaffectation de tombes.
Economie :	Charges : Fr. 59'760.00 Produits : Fr. 0.00
Tourisme :	nouvelles charges pour la Société de développement ; en 2011, financement spécial de Charmey Tourisme.
Finances/impôts :	Charges : Fr. 365'510.00 Produits : Fr. 1'701'680.00
Impôts :	tableau séparé déjà présenté ; changement de taux ; baisse de taxations ; péréquation financière en légère diminution car l'IPF a passé de 127.14 à 124.85 ; le nombre d'habitant a augmenté de 4.
Finances :	augmentation des amortissements obligatoires liée aux nouveaux investissements, mais diminution des intérêts des dettes de moitié car nouveau contrat avec la banque Raiffeisen de Charmey.
Immeubles/patrimoine financier :	divers travaux à l'abri PC et achat de tables ;
Divers	amortissements supplémentaires de Fr. 450'000.00 au budget 2012, rien en 2013 ; recette pour la 2 ^{ème} enfantine Fr. 7'200.00 ceci jusqu'en 2014.

Au final, le budget de fonctionnement présente un bénéfice de **Fr. 126'480.00**.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Il donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport sur la modification du taux d'impôts.

M. Yves-André Sottas : Le Conseil communal propose une baisse du taux d'impôts de 0.75 à 0.70 à partir du 1^{er} janvier 2013.

Cette légère baisse du taux est avant tout liée à l'augmentation substantielle des revenus liés aux impôts de personnes physiques. De l'autre côté, les charges liées à l'IPF ainsi qu'aux nouvelles clés de répartition des frais des Associations intercommunales grèvent plus fortement notre commune.

Cette baisse du taux impliquera une diminution des revenus des impôts estimée à environ Fr. 80'000.00. Malgré cela, le budget de fonctionnement proposé dégage un excédent de produits de Fr. 126'480.00.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière préavise favorablement cette baisse prudente du taux d'impôts de 0.75 à 0.70.

M. le Syndic remercie la Commission financière et passe au point suivant.

4. Budget d'investissements 2013, rapport et préavis de la Commission financière

a) Réfection de la Route du Fossard :

But de la dépense

- Réfection du coffre et goudronnage

Plan de financement

- **180'000.00** financés par la trésorerie

Montant des charges

- **Amortissement** 100%
- **Intérêts** néant
- **Coûts de fonctionnement** déjà prévus dans le fonctionnement

M. Yves Ruffieux : Vous connaissez tous l'état des routes de Crésuz. Nous avons un certain nombre de tronçons à refaire, ce qui coûte cher à la Commune. A un moment donné, il faut bien « prendre le taureau par les cornes ». Nous avons donc analysé la situation et, pour l'année prochaine, nous vous proposons de refaire la route du Fossard (abords déjà construits – peu de passages de gros véhicules). Dans les années à venir, il y aura certainement la place du village, la route des Planches, la route des Roches ainsi que la route forestière.

M. le Syndic demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. La parole est donnée à la Commission financière.

M. Jean-Claude Reymond : Dans le cadre des travaux de réfections successives des routes du village, le Conseil communal a choisi la route du Fossard, d'une part pour son état mais également car il n'y a pratiquement plus de travaux de construction de nouveaux bâtiments prévus.

Pour ces travaux budgétés à Fr. 180'000.00, il est prévu une réfection du coffre et le goudronnage. Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 180'000.00.

M. le Syndic remercie la Commission financière et passe au point suivant.

b) Réfection du trottoir de l'arrêt du bus

But de la dépense

- Assainissement de l'arrêt du bus, coût total Fr. 126'000.- dont Fr. 76'000.- sont pris en charge par l'Etat, à charge de la Commune le solde de Fr. 50'000.-

Financement

- **50'000.00** financés par la trésorerie

Montant des charges

- **Amortissement** 100 %
- **Intérêts** néant
- **Coûts de fonctionnement** déjà prévus dans le fonctionnement

M. le Syndic demande si quelqu'un souhaite avoir des précisions. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole à la Commission financière.

M. Yves-André Sottas : La bordure actuelle, constituée de troncs de bois, n'est plus conforme aux normes en vigueur. De plus, son état s'est considérablement dégradé avec le temps.

Pour ces travaux budgétés à Fr. 50'000.00, il est prévu un trottoir de 20 mètres. A noter que l'Etat prend à sa charge la baie d'arrêt du bus et le coffre du trottoir, soit un montant de Fr. 76'000.00.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget de fonctionnement.
La Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 50'000.00.

M. le Syndic remercie la Commission financière et passe au point suivant.

c) Achat d'une déchiqueteuse

But de la dépense

- Réorganisation de la récolte des déchets verts (gazon et branches), collaboration avec la commune de Châtel-sur-Montsalvens

Plan de financement

- **25'000.00** financés par la trésorerie

Montant des charges

- **Amortissement** 100 %
- **Intérêts** néant
- **Coûts de fonctionnement** déjà prévus dans le fonctionnement

M. le Syndic : Dans la dernière édition de l'Echo Val de Charmey, chacun a pu prendre connaissance des informations sur les déchets. Pour de plus amples renseignements, je donne la parole à M. Yves Ruffieux.

M. Yves Ruffieux : Nous espérons avoir été complets dans les informations données au travers de l'Echo Val de Charmey.

Depuis plusieurs années, nous planchons sur le problème de l'évacuation des branches et du gazon dans notre Commune. Nous sommes maintenant contraints à trouver des solutions et celles-ci ne sont pas au pluriel.

Nous avons essayé de trouver une place sur la Commune, en vain. Nous avons approché ensuite les Communes avoisinantes, d'abord la Commune de Charmey, puis celle de Cerniat mais sans résultat. Nous avons actuellement trouvé une solution avec la Commune de Châtel-sur-Montsalvens.

Nous ne pouvons plus tolérer le dépôt de branches et gazon 365 j. par année et 24h/24. Comme l'endroit n'est pas surveillé, nous trouvons tout et n'importe quoi.

Pour le gazon, nous avons trouvé une solution auprès d'un agriculteur de Botterens au prix de Fr. 20.00 le m3. Ce dernier nous a menacés de ne plus prendre notre gazon s'il y avait toujours autant d'autres déchets dans la benne. Si nous ne pouvons plus évacuer notre gazon à Botterens, nous devons l'amener à Posieux (Fr. 90.00 t. + différence du prix du trajet de Fr. 200.00).

En ce qui concerne les branches, nous nous trouvons dans la même situation. Nous découvrons n'importe quoi : du fer, des pierres, etc. M. Wicky pourrait vous le dire. Il est présent à chaque déchiquetage et trie le tas de branches. De plus, le transporteur de branches ne prend plus l'intégralité du tas de branches car il a peur d'abîmer sa machine. Les déchets restant doivent bien évidemment être évacués et dirigés vers une usine d'incinération.

Afin de résoudre tous ces problèmes, nous devrions trouver un endroit sur Crésuz que l'on pourrait fermer. Si nous souhaitons également accueillir le gazon, cette place devrait être raccordée à l'épuration. De plus, si nous faisons une place fermée à Crésuz, cela impliquera un surveillant supplémentaire.

N'ayant pas trouvé d'endroit propice sur la Commune, nous avons contacté la Commune de Châtel-sur-Montsalvens. Celle-ci est d'accord d'accueillir ce type de déchets. Ainsi nous éviterons des frais de construction étant donné que la Commune de Châtel possède une place en dur et fermée. La Commune de Châtel est donc d'accord d'accueillir les branches et le gazon de la Commune de Crésuz, avec ses heures d'ouverture, d'assumer les heures de surveillance et de prendre en charge la moitié des coûts des déchets à évacuer. Ainsi, nous pourrions continuer à aller à Botterens (étant donné que la récolte serait surveillée) et la Commune de Crésuz serait certainement gagnante car il y a sûrement plus de déchets verts chez nous qu'à Châtel.

En contrepartie, la Commune de Crésuz prendrait en charge l'achat de la déchiqueteuse (en compensation des frais d'infrastructures), les heures de déchiquetage. La benne serait ensuite acheminée vers Botterens par les soins de l'Entreprise Niquille.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M Karim Rey : J'ai le privilège de surveiller la déchetterie où je côtoie beaucoup de monde. Cette histoire des branches et du gazon a fait parler beaucoup de gens étant donné qu'ils devraient se déplacer vers Châtel.

Je ne sais pas si c'est réalisable mais je pense à la place qui se trouve à la fin de la route des Planches, au départ de la route des Petits Monts, sur le réservoir. Est-ce qu'il y aurait la possibilité d'aménager cette place et de se raccorder dans les canalisations de la maison qui va être construite ?

M. le Syndic : Par rapport au raccordement des eaux usées, les propriétaires du bâtiment en construction doivent déjà aménager une septantaine de mètres de canalisations privées pour se raccorder aux installations qui se trouvent en aval. Du moment où l'on raccorderait une éventuelle place pour les déchets, la Commune devrait prendre en charge ces canalisations et, en plus, la partie depuis ce nouveau bâtiment jusqu'à cette place, d'où des frais importants.

M. Yves Ruffieux : Juste pour information, la famille Studer n'habite pas bien loin de cet endroit et je vois venir une opposition, qui serait tout à fait justifiée. Il n'est vraiment pas agréable du point de vue odeurs de se trouver près d'un dépôt de gazon, ceci surtout en été.

Mme Fiona Bradford : Ma maison se trouve à une cinquantaine de mètres de la place actuelle et je peux dire que je sens bien les odeurs.

M. Yves Ruffieux : Nous savons que c'est ennuyeux mais tout le monde est puni pour quelques utilisateurs qui ne respectent rien. Avant, nous avons une déchetterie ouverte. Nous avons dû la fermer et je crois que cela se passe bien.

Lorsque vous allez amener vos branches/gazon, vous utilisez votre voiture. Au lieu d'aller sur les hauts de Crésuz, vous irez à Châtel. Je pense que c'est une chance que nous avons de pouvoir collaborer avec Châtel.

J'aimerais encore ajouter une chose. Ce changement aura de toute façon lieu, ceci indépendamment de l'achat ou non de la déchiqueteuse. Si vous n'acceptez pas cet investissement, nous trouverons un autre moyen d'arrangement avec la Commune de Châtel.

M. Karim Rey : Ma remarque n'était pas faite à titre privé car nous n'avons pas de branches/gazon. C'était surtout par rapport aux remarques faites à la déchetterie. C'était juste pour savoir s'il y avait la possibilité de trouver une autre solution.

M. Yves Ruffieux : Ce n'est pas faute d'avoir essayé.

M. Yves-André Sottas : Au sujet de ces banches et déchets verts, il est vrai que, pour tous ces gens qui devraient se déplacer vers Châtel, c'est un handicap. Si on pouvait trouver une solution à Crésuz, ce serait idéal. Est-ce qu'on a vraiment étudié toutes les possibilités ? Karim a fait la proposition d'une place. M. le Syndic a dit que cela coûterait cher pour se raccorder et qu'il y aurait peut-être opposition. Cela veut dire que le projet n'a pas été approfondi pour savoir si, oui ou non, c'est possible. Est-ce qu'il y a peut-être d'autres possibilités sur la Commune ? Nous n'avons pas fait le travail de chercher toutes les places qui seraient disponibles. Je pense que vous l'avez fait.

Si nous devons aller à Châtel, c'est ennuyeux. Je pense que l'assemblée communale devrait avoir le moyen de s'exprimer sur ce point et non pas se trouver devant un fait accompli. Je ne sais pas qui a décidé et comment. On se trouve maintenant devant le fait : « vous allez à Châtel ». On ne demande pas l'avis de l'assemblée. Je trouve que c'est un peu difficile à comprendre.

M. Yves Ruffieux : Comme nous vous l'avons dit, il y a 5 ans que nous cherchons des solutions. Il n'y a pas de solution. La collaboration avec Châtel est bien. Nous n'avons pas besoin d'investir dans une place car, à Châtel, elle est faite. Maintenant, venir me dire que c'est un handicap d'aller jusqu'à Châtel-sur-Montsalvens, je ne suis pas d'accord.

D'autre part, vous avez constaté que nous ne couvrons pas nos frais par l'encaissement des taxes déchets. Il faudra bien trouver une solution et je ne pense pas qu'un investissement dans une nouvelle place serait justifié.

Mme Claire Quakernack : Effectivement, aller à Châtel-sur-Montsalvens, c'est faisable, comme vous venez de le signaler. J'aimerais cependant connaître les heures d'ouverture de la déchetterie de Châtel. S'il y a des heures d'ouverture, cela veut dire que nous ne pouvons pas y aller quand on veut. Alors, vous tondez votre gazon quand il fait beau. De toute façon, nous pouvons le tondre que l'après-midi car le matin c'est toujours humide. Si vous ne pouvez pas aller le jour même à la déchetterie, vous faites quoi avec votre gazon ?

M. Yves Ruffieux : Comme dans les autres villages, vous le mettez dans des sacs et vous les amenez quand la déchetterie est ouverte.

Mme Claire Quakernack : Alors, vous allez le garder durant trois jours. Si vous avez trois ou quatre sacs ...

M. Yves Ruffieux : L'été, c'est ouvert le mercredi soir dès 19h.00 et le samedi. Si vous tondez le lundi, le mercredi c'est ouvert. Si vous le tondez le jeudi, le samedi c'est ouvert. Je ne vois pas où est le problème.

Il faut aussi que les propriétaires fassent quelque-chose pour limiter ce type de déchets. Il faut bien se dire que l'élimination de ces déchets coûte une fortune aux collectivités publiques. Certaines personnes font attention. Elles ont des tondeuses qui broient le gazon ou déchiquettent elles-mêmes leurs branches.

La Loi précise même que chaque propriétaire doit faire le nécessaire pour éliminer ses déchets.

Mme Chantal Oudin : Je comprends bien le problème de l'évacuation des déchets et je suis contente qu'une solution économique ait été trouvée. Vous avez dit que les propriétaires doivent faire le nécessaire pour évacuer leurs déchets. Comme on prévoit un investissement pour une déchiqueteuse, est-ce qu'il a été envisagé de faire quelque chose pour les personnes qui ont de grosses branches, qui n'ont pas le moyen de se déplacer, qui n'ont pas de remorques ...

M. Yves Ruffieux : Merci de soulever ce point car j'avais oublié d'en parler. Avec l'achat de cette déchiqueteuse, nous avons également limité le volume à l'entretien courant. Pour les personnes qui auraient de grosses quantités, elles pourront faire appel à la Commune et M. Wicky ira à domicile avec la déchiqueteuse, ceci contre paiement.

M. le Syndic : Sauf erreur, nous devons être la dernière Commune qui a encore une décharge ouverte. C'est vraiment un problème. Nous constatons un tourisme des déchets. Nous n'avons aucun contrôle sur la provenance et la qualité des déchets. Il ne faut pas oublier que le recyclage des déchets repose uniquement sur leur qualité. La seule solution pour respecter cette règle est d'avoir une décharge surveillée et fermée. Dans les autres Communes, cela fonctionne. Pourquoi cela ne fonctionnerait-il pas chez nous ?

D'autre part, j'aimerais quand même dire que je connais des Communes dans lesquelles ce type de déchets n'est pas récolté. Les gens vont amener eux-mêmes leurs gazon ou branches dans des décharges du style de l'Entreprise Etter à Vuadens et paient pour cette évacuation.

Pour nous, c'est une évidence de mettre quelque-chose en place qui convienne à tout le monde, ceci aussi dans le but de maîtriser les coûts afin de couvrir ce chapitre de manière convenable. Il faut savoir, qu'actuellement, il n'est couvert qu'à 65% (contre 70% selon la législation), ce qui veut dire que, logiquement, nous devrions augmenter la taxe.

La solution trouvée semble tout à fait acceptable et raisonnable du point de vue des coûts.

M. Pascal Roschi : Vu que vous parlez de limitation des déchets, y compris des déchets verts (dont la coupe des branches), est-ce qu'il y a un règlement pour réduire ce volume de branches ? Ce serait un premier pas à faire, c'est-à-dire d'avoir un règlement qui restreigne la hauteur, etc.

M. Yves Ruffieux : Pour les arbres longeant les routes, nous avons la Loi sur les routes. Pour ce qui est des hauteurs des arbres dans les propriétés, je ne saurais te dire s'il existe quelque-chose.

M. Pascal Roschi : Il y a quelques années, j'avais consulté différents extraits de Lois que vous m'aviez remis. Il faut dire que c'était assez complexe et pas vraiment à jour. Alors, j'aimerais savoir

s'il y a quelque-chose qui a été fait dans ce sens-là afin de permettre de réduire le volume de ces branches.

M. Yves Ruffieux : C'est une excellente idée. Si, sur le plan communal, nous pourrions faire quelque-chose ce serait bien.

M. Nicolas Roschi : Si nous avons la compétence de faire un règlement pour limiter le volume des arbres, surtout dans les propriétés privées, ce serait une bonne chose. Cependant, du moment que ce serait un règlement communal, les propriétaires s'adresseraient à la Commune en cas de problème. Je peux vous dire que ce serait un travail énorme et pas facile à gérer.

M. Yves Ruffieux : Chaque automne, une information est adressée à la population pour l'élagage des arbres au bord des routes. Expérience faite, je peux vous dire qu'il est difficile de faire appliquer les règles.

M. Yves-André Sottas : Lors de la dernière réunion de la Commission financière avec le Conseil au sujet des investissements, nous avons parlé de cette déchiqueteuse. La Commission financière avait demandé les coûts. On nous a remis un tableau des 3 dernières années. Si nous faisons la moyenne pour l'élimination des branches, nous arrivons à Fr. 3'200.00. Nous avons demandé les coûts futurs. Sur ce point-là, on n'avait pas élaboré de plan. La Commission financière s'est alors penchée sur la question. Nous avons pris contact avec des vendeurs de machines, avec des professionnels qui déchiquettent, avec des ouvriers qui travaillent avec ces machines. Suite à cela, nous avons fait un petit tableau :

Investissement : Fr. 25'000.00

Amortissement sur 10 ans : Fr. 2'500.00

Frais d'exploitation : Fr. 1'000.00

Ouvrier et tracteur : Fr. 100.00/hre

Déchiquetage estimé sur 8 mois, soit une matinée tous les 15 jours : Fr. 6'400.00

Coût annuel pour le déchiquetage : Fr. ~10'000.00

Selon la moyenne des 3 dernières années, cela revient à Fr 3'200.00.

En conclusion, prendre un professionnel pour déchiqueter, c'est 3 fois moins cher. Le professionnel vient aussi si un privé en a besoin. Nous n'avons ensuite aucun risque avec la machine (pas de frais mécaniques) et avec le personnel communal (accidents). Il faut aussi savoir que M. Wicky a énormément de travail (24h/24 – 7j/7). Alors, pourquoi lui en donner encore plus.

Une dernière chose, nous sommes la seule Commune de la Gruyère et du Pays d'Enhaut qui souhaite acheter une machine. Aucune grande Commune n'a investi dans une déchiqueteuse car elles ont certainement des raisons aussi valables que les nôtres. Vous allez dire qu'il faut bien une fois un pionnier, un premier qui le fasse. Je pense que les autres Communes ont aussi menées une réflexion et sont arrivées à la conclusion suivante : Prenons un professionnel, cela nous coûte moins cher.

M. Yves Ruffieux : Je souhaite maintenant rebondir sur les propos émis par M. Sottas.

Le professionnel coûte Fr. 496.80/h., sans le déplacement.

Selon mes calculs :

Déchiquetage estimé sur 8 mois (14 déchiquetages), si le travail est fait par M. Wicky (28h. à Fr. 130.00 car M. Wicky va moins vite qu'un professionnel avec un grappin) : Fr. 3'640.00

A cela, on peut ajouter un montant de Fr. 3'000.00 pour l'amortissement et Fr. 500.00 pour l'entretien (selon renseignements pris – pour info, Château-d'Oex a la même machine et n'a jamais dû retourner au garage)

Au total, cela représente Fr. ~7'000.00.

Déchiquetage estimé sur 8 mois (14 déchiquetages), si le travail est fait par un professionnel (14h. à Fr. 496.80 + transports 14 x Fr. 150.00 + hres de M. Wicky 14 x Fr. 50.00) : Fr. 9'923.20

Voilà les chiffres que j'ai en ma possession.

M. Yves-André Sottas : Je pense que le professionnel va certainement 3 voire 5 fois plus vite qu'un employé communal (prendre le bois, le couper, le mettre dans la machine). C'est une autre installation.

M. Yves Ruffieux : Pour le citoyen de Crésuz, cela viendra moins cher si c'est M. Wicky qui fait le travail.

M. Yves-André Sottas : Ce n'est pas sûr. Cela coûtera plus cher car ça prendra beaucoup plus de temps. Maintenant, c'est uniquement financier.

M. le Syndic : Il faut aussi préciser que, lorsque l'entreprise de déchiquetage vient sur place, M. Wicky passe toute sa matinée avec. En analysant les chiffres donnés par M. Ruffieux, il semble que nous sommes quand même plus avantageux et, un des avantages non négligeable est que nous aurons un contrôle en étant dans une déchetterie fermée. Cet élément est principal. La question du déchiquetage est secondaire.

M. le Syndic : Comme il n'y a plus de question, la parole est donnée à la Commission financière.

M. Jean-Claude Reymond : Suite à la décision du Conseil communal de réorganiser le traitement des déchets verts et à l'accord prévu avec la Commune de Châtel-sur-Montsalvens, l'acquisition d'une déchiqueteuse est requise.

Le montant de cette acquisition est budgété à Fr. 25'000.00. A noter que les frais d'entretien et le fonctionnement ne sont pas encore estimés (du temps ou le rapport a été fait).

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget de fonctionnement.

La Commission financière préavise négativement l'acquisition de cette déchiqueteuse pour un montant de Fr. 25'000.00 car les frais d'entretien, de remplacement, d'utilisation lors du déchiquetage des déchets verts et d'amortissements seront certainement bien plus élevés que dans le cadre d'une élimination par une entreprise tierce.

M. Jean-Claude Reymond : Il est clair que ça fait mal de devoir aller porter nos déchets plus loin. Du point de vue du bilan écologique, ce n'est pas gagné.

D'un autre côté, à cause de quelques personnes, la communauté doit payer. Personnellement, même si je trouve ennuyeux d'aller jusqu'à Châtel, j'y irai quand même, ceci pour avoir un peu d'ordre dans ce désordre.

Par contre, de mon point de vue personnel, je ne trouve pas cet investissement idéal.

M. le Syndic : remercie la Commission financière pour son rapport et passe au point suivant.

d) Révision du PAL (plan d'aménagement local)

But de la dépense

- Application de la nouvelle Loi sur l'aménagement, révision périodique

Plan de financement

- **150'000.00** financés par la trésorerie

Montant des charges

- **Amortissement** 100 %
 - **Intérêts** néant
 - **Coûts de fonctionnement** déjà prévus dans le fonctionnement
- Cet investissement sera réparti sur plusieurs années

M. le Syndic : le plan d'aménagement local doit être révisé tous les 10-15 ans. Le nôtre date de 2003, sauf erreur.

En fonction de la nouvelle Loi sur l'aménagement et les constructions, notre PAL doit être révisé. C'est un travail de longue haleine qui peut durer plusieurs années.

Nous avons donc prévu un montant total et l'investissement se fera sur plusieurs années.

M. Yves Piccand : Sur quelle base est estimé le budget.

M. Nicolas Roschi : Nous avons demandé une estimation au bureau d'urbanistes qui avait procédé à la dernière révision de notre PAL. Nous n'avons pas encore fait d'appel d'offres.

M. Karim Rey : Mon soucis, et aussi en rapport à ce que j'ai entendu, est le secteur du Vieux Chalet. Actuellement, les immeubles prévus du côté de mon habitation ne peuvent être réalisés à cause de la zone. J'ai peur, qu'avec le nouveau PAL, les restrictions de cette zone tombent et qu'on voit pousser des immeubles ensuite.

M. Nicolas Roschi : On ne peut pas modifier les choses comme ça. Lors d'une révision du PAL, toute une procédure est mise en route. Il y aura des séances d'informations à la population. Ce sera aussi d'après son avis que nous essayerons de fonctionner. Personnellement, je vois mal des immeubles dans le talus en question mais, pourquoi pas, des petits chalets.

En dessous de ce talus, nous arrivons déjà dans la zone résidentielle à faible densité. Ici, la hauteur maximale est de 8.50m, comme le prévoit déjà notre règlement. Pour information, la hauteur maximale en zone village est de 10.50m.

M. Jean-Claude Reymond : Maintenant, nous votons un budget mais, lorsqu'il y aura la révision, est-ce qu'elle sera aussi votée ?

M. Nicolas Roschi : La révision sera mise à l'enquête publique. A ce moment-là, chacun pourra faire valoir ses droits (oppositions, recours).

M. le Syndic : En fonction de l'avancement des travaux, il y aura des séances avec le bureau d'urbanistes, la Commission communale d'aménagement. Il y aura également des séances d'informations à la population. Après l'élaboration du plan tel qu'il aura été discuté, une mise à l'enquête aura lieu. Chaque propriétaire pourra consulter les plans et faire ses remarques ou oppositions.

Lors de la dernière révision, nous avons un classeur entier d'oppositions.

Il est clair que la mise à l'enquête paraîtra dans la Feuille officielle et chacun sera censé la consulter.

Une publication aura également lieu au pilier public, dans l'Echo Val de Charmey et sur le site Internet de la Commune.

M. Nicolas Roschi : Nous allons travailler avec les citoyens. D'ailleurs, la Commission communale d'aménagement est impliquée dans cette procédure. Elle est constituée de représentants des citoyens. De plus, des séances d'information seront organisées.

M. le Syndic : Maintenant, il s'agit de voter un investissement qui sera étalé sur plusieurs années. Il est pour l'instant prématuré de parler de cas particuliers.

M. Jean-Christophe Stucki : Nous allons voter. Comme il y avait quand même des divergences d'opinion, est-ce que nous allons voter l'ensemble ou objet par objet ?

M. le Syndic : Chaque objet sera voté séparément.

M. le Syndic : Comme il n'y a plus de question, la parole est donnée à la Commission financière.

M. Yves-André Sottas : Suite à la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), une révision du plan d'aménagement communal est devenue nécessaire. Cette révision doit être terminée d'ici la fin 2014 et le Conseil communal souhaite la commencer en 2013.

A noter que le financement de ce montant sera probablement réparti sur plusieurs années.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget de fonctionnement.

La Commission financière préavise favorablement la révision du PAL pour un montant de Fr. 150'000.00.

M. le Syndic : remercie la Commission financière et passe au vote de ces budgets.

M. Christian Andrey : Pourriez-vous nous donner la liste des projets déjà votés et qui sont reportés ?

M. le Syndic : Sur le rétroprojecteur, vous pouvez voir les investissements qui ne sont pas entièrement réalisés ou à réaliser et qui sont reportés, ceci pour un montant total de Fr. 339'500.00.

M. Alain Philiponna : En parlant d'eau potable et d'épuration, je sais que, sur la Commune, entre autres le Chemin Louis Ruffieux, il y a encore l'épuration à faire. Il n'y a rien eu en 2012, rien n'est prévu en 2013. Comment ce chapitre est budgété ?

M. le Syndic : Dans la planification financière, sur un tableau général, des chiffres reposent sur le PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Les investissements prévus par ce PGEE s'élèvent à environ Fr. 3'000'000.00. Actuellement, nous avons pour principe de mettre chaque année un montant de Fr. ~100'000.00 pour améliorer ou changer des canalisations. L'an dernier, nous avons fait la route de la Maladère dans laquelle se trouvent des canalisations. Cette année, nous avons réalisé des collecteurs dans le secteur de Longchamp ouest. L'an prochain, il y aura les collecteurs Longchamp est et Le Perrey.

Progressivement, nous refaisons les collecteurs. Il faut cependant se rendre compte que les projets, du moment qu'ils sont étudiés, qu'ils ont été mis à l'enquête et que nous avons reçu le permis de construire, que les appels d'offres ont été faits, un certain temps s'écoule et il est difficile d'entreprendre les travaux sur la même année, d'où le report de certains investissements.

Suivant les projets, nous sommes contraints de donner des priorités mais, d'ici une vingtaine d'année, nous devons refaire entièrement le réseau de canalisations.

C'est pour cette raison que dans les taxes, un montant est prévu pour l'entretien et la rénovation des canalisations.

M. Luc Gendre : Par rapport à la planification financière de ces investissements, nous avons un montant global de Fr. 3'600'000.00. Actuellement, nous avons encore Fr. 2'800'000.00 de prévus. Depuis le début de cette planification, il y a quand même Fr. 800'000.00 qui ont été investis. Il faut être conscient que c'est dans ce dicastère où l'on investit le plus.

5. Approbation finale de la modification du taux d'impôts, des budgets de fonctionnement et d'investissements 2013

M. le Syndic : Nous allons maintenant passé au vote des différents investissements présentés.

Réfection de la route du Fossard : Fr. 180'000.00 => financement par la trésorerie

Cet investissement est approuvé par 41 oui.

Réfection du trottoir à l'arrêt du bus : Fr. 50'000.00 => financement par la trésorerie

Cet investissement est approuvé par 42 oui.

Achat d'une déchiqueteuse : Fr. 25000.00 => financement par la trésorerie

Pour cette votation, nous arrivons au résultat suivant : 18 oui, 16 non et 5 abstentions. Il est vrai que le total ne fait pas 42 mais Mme Eggertswyler explique qu'un tel événement s'est déjà produit lors d'une précédente assemblée. Elle s'était alors renseignée auprès de la Préfecture et on lui avait répondu qu'il y avait les oui, les non, les abstentions et ceux qui s'abstiennent de s'abstenir, c'est-à-dire qui ne votent pas.

Après ces quelques considérations, l'assemblée demande à ce qu'on revote.

Cet investissement est approuvé par 20 oui, 17 non et 5 abstentions.

Révision du PAL : Fr. 150'000.00 => financement par la trésorerie

Cet investissement est approuvé par 40 oui.

Mme Jacqueline Ruffieux : demande s'il est possible de donner quelques explications en allemand pour Mme Eschborn.

M. Georges Eggertswyler : Il serait bien, pour la prochaine fois, que Mme Eschborn vienne à l'Administration communale pour avoir des explications.

M. Nicolas Roschi : Je veux bien traduire les points principaux pour la prochaine fois mais pas l'intégralité.

Mme Dagmar Eschborn : Oui, seulement les points importants pour moi et les citoyens de Crésuz qui parlent allemand. Ainsi, je peux faire une réflexion. Actuellement, tout est en français et mon français est relativement catastrophique. Je vis à Crésuz et j'aimerais bien savoir si je dois faire comme ci ou comme ça.

M. le Syndic : La langue officielle de la Commune est le français. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire une assemblée bilingue. Cependant, avant l'assemblée, il faudrait se renseigner sur les sujets à traiter.

M. le Syndic donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Benoît Dessibourg : Au terme de l'examen de ces budgets, nous constatons avec satisfaction que l'autorité communale continue à opérer des choix et met les priorités en fonction des moyens à sa disposition. Avec l'augmentation des charges liées, des charges de la péréquation financière, mais également des revenus supplémentaires, la marge de manœuvre de l'autorité est relativement limitée et la prudence a, une nouvelle fois, prévalu dans l'élaboration de ce budget.

Du côté des charges, les amortissements obligatoires s'élèvent Fr. 211'680.00 (2012 : 159'000.00), alors que pour couvrir les intérêts de la dette, il est prévu un montant de Fr. 27'000.00 (2012 : 59'200.00). N'oublions pas que le montant des investissements déjà votés ces dernières années et qui seront reportés en 2013 s'élève à Fr. 339'500.00.

Nous tenons à relever que la diminution du coefficient d'impôts (de 0.75 à 0.70) impliquera une diminution des revenus d'environ Fr. 80'000.00.

En conclusion, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget 2013 tel qu'il vous a été présenté et commenté avec, au final, un excédent de revenus de Fr. 126'480.00 (2012 : 22'170.00).

La Commission financière tient encore à remercier le Conseil communal et tout spécialement Mme Vial pour leur disponibilité et leur ouverture à nous fournir les explications sur le fonctionnement du ménage communal.

M. le Syndic remercie la Commission financière.

M. le Syndic : Suite à ce rapport, je vous demande, dans un premier temps, d'accepter la modification du taux d'impôts. Les gens qui approuvent cette baisse d'impôts de 5 ct par franc payé à l'Etat veulent bien s'exprimer par main levée.

La modification du taux d'impôts est acceptée par 42 oui.

M. le Syndic : les personnes qui acceptent le budget de fonctionnement tel que présenté veulent bien s'exprimer par main levée.

Le budget de fonctionnement est accepté par 42 oui.

M. le Syndic remercie l'assemblée et passe au point suivant.

6. Election d'un membre à la Commission communale des naturalisations pour la législation en cours

M. le Syndic : Suite au départ de M. Rosset, une place est vacante au sein de la Commission communale des naturalisations. Afin de repourvoir ce poste dans cette Commission, nous avons inséré un petit article dans l'Echo Val de Charmey. A la suite de celui-ci, deux personnes nous ont fait part de leur intérêt. Parmi l'assistance, est-ce qu'une personne est intéressée également pour occuper ce poste ? Ce n'est pas le cas.

Présentation des candidats :

Mme **Anne-Sophie Küch** et son ami sont arrivés dans la Commune ce printemps, suite à l'acquisition d'une propriété sur les hauts de Crésuz. Elle est en possession d'un diplôme de

photographe et d'un CFC de gestionnaire de vente. Elle a travaillé durant plusieurs années auprès de l'Etat de Vaud en tant que gestionnaire de dossiers spécialisées au Service de la population, secteur « analyse Etat-tiers ». Dès son arrivée à Crésuz, elle a travaillé au Service de l'état civil et des naturalisations à Fribourg, en tant que collaboratrice administrative. Son contrat de travail prend fin dans le courant décembre car cette jeune dame attend un heureux événement pour le mois de janvier. Pour des raisons familiales, elle n'est malheureusement pas ici ce soir.

Pour la deuxième personne, je n'ai pas besoin d'apporter beaucoup d'informations car tout le monde le connaît. Il s'agit de M. **Karim Rey**. Ce dernier est arrivé à Crésuz en 2007. Il est en possession d'un certificat de peintre en bâtiment. Il travaille actuellement au Service d'encadrement des requérants d'asile. Il a entre autres fonctionné au sein du Conseil bourgeoisial de Montana qui s'occupait également des naturalisations.

M. Karim Rey : Comme Mme Küch est nouvelle à Crésuz et qu'elle souhaite bien s'intégrer dans le village, je laisse la place sans problème.

M. le Syndic : Si nous tenons compte du désistement de M. Rey, décision que nous saluons, nous allons pouvoir passer à l'élection de Mme Küch à la Commission communale des naturalisations.

Mme Küch est élue à la Commission communale des naturalisations par 39 oui.

7. Divers

M. le Syndic : Comme annoncé en début de séance, nous allons maintenant vous parler du projet du Vieux Chalet.

M. Nicolas Roschi : Nous n'avons pas énormément d'informations à vous donner. La mise à l'enquête publique a pris fin le vendredi 30 novembre dernier et tout le monde pouvait venir consulter les plans. C'est pour cette raison que nous ne vous les présentons pas ce soir.

En résumé, les promoteurs suppriment deux immeubles sur les espaces bâtis à conserver. Leur projet ne concerne plus que deux immeubles dans les zones constructibles, à savoir sur les places de parc en gravier du Vieux Chalet et dans le virage du contour des Roches. L'immeuble ayant le parking souterrain est diminué d'un élément. Le deuxième immeuble se constitue de 4 éléments qui font un angle (deux et deux).

Nous avons reçu un certain nombre d'oppositions que nous allons traiter. Nous allons établir un rapport qui sera joint au dossier, puis transmis au Service de l'aménagement et des constructions.

M. Yves-André Sottas : Est-ce que la Commune a poursuivi les tractations avec le groupe pour le rachat du Vieux Chalet ?

M. Nicolas Roschi : Nous ne pouvons pas donner beaucoup d'informations sur ce point pour l'instant mais les démarches se poursuivent. Comme c'est un gros investissement, vous pouvez bien vous imaginer que cela ne se fait pas en un clin d'œil.

Les promoteurs ne veulent pas attendre notre décision, ils veulent avancer dans leurs démarches au cas où notre réponse serait négative. C'est pour cette raison que le dossier a été mis à l'enquête. Il faut savoir que la législation dit que nous ne pouvons pas refuser une mise à l'enquête, ceci pour autant que le dossier soit conforme.

M. le Syndic : Nous avons eu une rencontre avec certaines personnes susceptibles d'être intéressées au rachat de cet objet. Personne ne se prononce pour l'instant. Il faut dire que c'est quand-même un objet important.

Suite à cette première rencontre et comme nous ne sommes qu'au stade des discussions, je ne vais pas citer de noms car cela doit faire l'objet de discrétion. Nous avons fait une demande aux propriétaires actuels du Vieux Chalet afin de connaître le prix de vente de l'ensemble, c'est-à-dire du Vieux Chalet et du terrain alentour. Il semble qu'il y ait déjà d'autres personnes intéressées. Pour toute la propriété qui comporte environ 6'000 m² ainsi que les bâtiments existants (sans la dépendance), la proposition faite est de Fr. 2'500'000.00.

Maintenant, nous allons rencontrer une nouvelle fois les personnes intéressées et leur soumettre ce chiffre. Nous saurons ensuite si nous continuerons les démarches ou non.

Nous n'avons actuellement pas encore fait de marchandage sur le prix. Nous pouvons toujours supposer qu'il peut être discuté.

Si la transaction allait se concrétiser, une stratégie devrait être mise en place. Chacun peut s'imaginer que, si nous partons déjà avec un investissement de départ de Fr. 2'500'000.00, il faudra en mettre une fois autant pour réaliser quelque-chose. Pour l'instant, ce ne sont que des suppositions (M. Repond a préparé une estimation de rénovation du bâtiment pour en faire des appartements mais nous ne connaissons pas les chiffres).

Si nous estimons ces rénovations à Fr. 2'500'000.00, le total fait Fr. 5'000'000.00. Si on prend un taux d'intérêt de 3%, cela représente Fr. 150'000.00 par année, sans parler des frais d'exploitation. Cela veut dire que les gens devraient investir à perte.

La Commune a fait part du vœu de l'assemblée à ces investisseurs potentiels, sans articuler de chiffres. Maintenant que nous avons le prix demandé par les promoteurs, la situation sera mieux cadrée. Lors de la prochaine séance, les personnes intéressées pourront prendre position. Si les choses allaient se concrétiser, il faudra trouver la personne adéquate qui puisse faire une étude de rentabilité et régler toutes les démarches nécessaires dans un tel cas de figure.

Nous avons des contacts et, d'ici fin janvier, nous pourrons nous prononcer sur la voie à prendre.

Du côté de la mise à l'enquête, celle-ci est terminée. Il y a eu des oppositions qu'il faudra traiter. Le dossier va être transmis à l'Etat. La Loi sur les résidences secondaires va entrer en force au début janvier 2013. Je pense donc que le permis de construire n'est pas prêt d'être délivré.

M. Armand Blanc : Est-ce que le promoteur a les moyens de présenter un tel projet ?

M. Nicolas Roschi : Nous ne pouvons pas tellement nous prononcer sur ce point. Il faut cependant se dire que les constructions vont se faire stratégiquement. D'abord, un immeuble sera construit et servira à financer l'autre.

D'autre part, il faut savoir qu'ils sont trois propriétaires et que ce sont des gens qui ont des moyens.

Mme Liliane Pasquier : A Crésuz, il y a plus de 40% de résidences secondaires. Peut-on être assuré que ce seront des résidences principales ?

M. Nicolas Roschi : Dans les fiches de requête, il était mentionné résidences principales et résidences secondaires. A ce sujet, notre avis sera ferme. Nous voulons des résidences principales. Le SeCA suit en général l'avis de la Commune. La Préfecture prend ensuite une décision selon les préavis reçus. D'autre part, il faut savoir que la décision sera prise en 2013 et, qu'à ce moment-là, la Loi Weber entrera en force.

Mme Liliane Pasquier : Il y a donc quand-même un espoir.

M. Nicolas Roschi : A mon avis, les Services de l'Etat vont émettre des préavis favorables à condition que ce soit de la résidence principale.

Mme Liliane Pasquier : Et les contrôles ?

M. Nicolas Roschi : Nous n'avons pas grand moyen de contrôle.

Mme Liliane Pasquier : Alors, nous pouvons faire tout et n'importe quoi !

M. Nicolas Roschi : C'est un peu le problème avec cette nouvelle Loi. Nous n'avons pas un moyen de contrôle infaillible.

M. le Syndic demande s'il y a encore des questions. J'en déduis que les explications ont été assez claires. Vous connaissez la position du Conseil communal. Il essaye de trouver des solutions.

M. Nicolas Roschi : Il faut bien se dire que c'est un investissement de Fr. 5'000'000.00 à perte. Si nous voulons que l'établissement du Vieux Chalet soit exploité, il ne faut pas faire une location trop élevée. Donc, la location ne couvrirait même pas l'intérêt, ceci sans parler de l'amortissement. Comme je vous le disais avant, le fait qu'il y ait quelques petites constructions autour du Vieux Chalet serait un moyen de rentabilité.

M. le Syndic : S'il n'y a plus de question par rapport à ce projet, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

M. Pascal Roschi : Ce soir, en tant que doyen de la Société de jeunesse et futur ex-membre, je tiens à relever que la Société de jeunesse fait beaucoup de travaux et de manifestations au sein de nos deux villages. Afin de garantir la pérennité de cette société de jeunesse, qui est très délocalisée, il serait bien d'offrir un moyen de centraliser cette organisation en mettant à disposition ou en proposant un local pour la Jeunesse.

M. Nicolas Roschi : Je suis également président de cette société. J'ai déjà expliqué ce point aux membres. Ce n'est pas si facile que cela. Quand je suis arrivé au Conseil en 2011, j'avais aussi fait cette demande, non seulement pour la Société de jeunesse mais également pour les autres sociétés locales. D'une part, la Commune n'a pas beaucoup de locaux à mettre à disposition. Il y avait peut-être le local des pompiers (suite à la fusion des corps), mais il y a toujours du matériel. Deux-trois autres solutions étaient envisageables mais aucune n'est réalisable. La salle où nous nous trouvons ce soir a été aménagée non seulement pour les assemblées communales mais également dans le but d'accueillir les sociétés locales.

M. Pascal Roschi : Comme nous avons parlé beaucoup d'investissements ce soir, c'était juste une réflexion pour défendre une minorité qui accomplit de grandes choses dans cette Commune.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a encore quelqu'un qui souhaite s'exprimer ?

M. Karim Rey : Je remercie les citoyens pour leur rigueur vis-à-vis de la déchetterie. J'ai énormément de plaisir à croiser tout le monde.

Il y a cependant un point qui m'a fortement déçu, il y a trois semaines en arrière. Un jeudi soir, en allant nettoyer la toilette publique, j'ai constaté que celle-ci était très sale. Comme cela fait partie de mon travail, j'ai nettoyé. Je suis repassé le samedi et là, c'était terrible. Tout était souillé de selles. Mon épouse a eu la gentillesse de nettoyer tout ça.

Je ne sais pas si la personne est ici mais je suis volontiers disposé à expliquer l'utilisation d'une toilette.

Je tiens à remercier M. Yves Ruffieux et le Conseil qui, le lundi, ont apporté un bon de la Coop pour mon épouse qui a fait ce sale travail. Merci pour ce geste qui m'a fait chaud au cœur. Je vois que j'ai quand même l'appui du Conseil, ainsi que de la secrétaire et de la comptable.

M. le Syndic : C'est très désolant de constater des incivilités de pareil ordre. On dit toujours qu'un policier sommeille dans chacun de nous. Si quelqu'un constate de telles choses, n'hésitez pas à dénoncer car c'est grave.

M. Jean-Claude Reymond : Où en est le projet de l'Esserté ?

M. le Syndic : Nous n'avons pas de nouvelle. Comme il n'y a plus de question, je vous remercie de votre nombreuse présence. Nous avons toujours plaisir à constater que l'intérêt à la cause communale est encore relativement prononcé dans notre Commune (ceci en comparaison avec les autres Communes) et cela prouve également une certaine reconnaissance vis-à-vis du Conseil.

En cette fin d'année, je tiens à remercier le personnel de l'administration communale ainsi que M. Wicky pour le travail accompli tout au long de l'année. Je tiens également à remercier les concierges des écoles, Mmes Michèle Buchs et Evelyne Dupasquier, ainsi que M. Karim Rey qui accomplissent des tâches parfois un peu ingrates. Merci aussi à mes collègues du Conseil qui s'investissent énormément. Je ne vous explique pas le travail qu'a eu et qu'aura encore M. Nicolas Roschi au niveau des constructions.

Pour conclure, je souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2013 et vous invite à partager le verre de l'amitié.

M. le Syndic clos cette assemblée, il est alors 22h.15.

La Secrétaire :

Le Syndic :